

Territoires engagés pour la nature (**TEN**) est un **programme** coporté par l'État et Régions de France. Il s'adresse à toutes les collectivités infra-départementales, qu'elles soient rurales ou urbaines, métropolitaines ou ultra-marines, **débutantes ou initiées en matière de biodiversité** et qui veulent s'engager concrètement.

Il s'agit d'une démarche volontaire permettant à la collectivité de :

- **structurer sa démarche** en faveur de la biodiversité ;
- **se faire accompagner dans l'émergence d'idées et de solutions** ;
- **monter en compétences** en ayant accès à des **formations** ;
- bénéficier d'une aide à la **recherche de financements**.



Le programme TEN **donne les clés pour agir** à travers :

- la mise à disposition **d'outils**,
- l'accès au **Club des territoires engagés**.

Il offre également à la collectivité une visibilité de son engagement à l'échelle nationale et internationale.

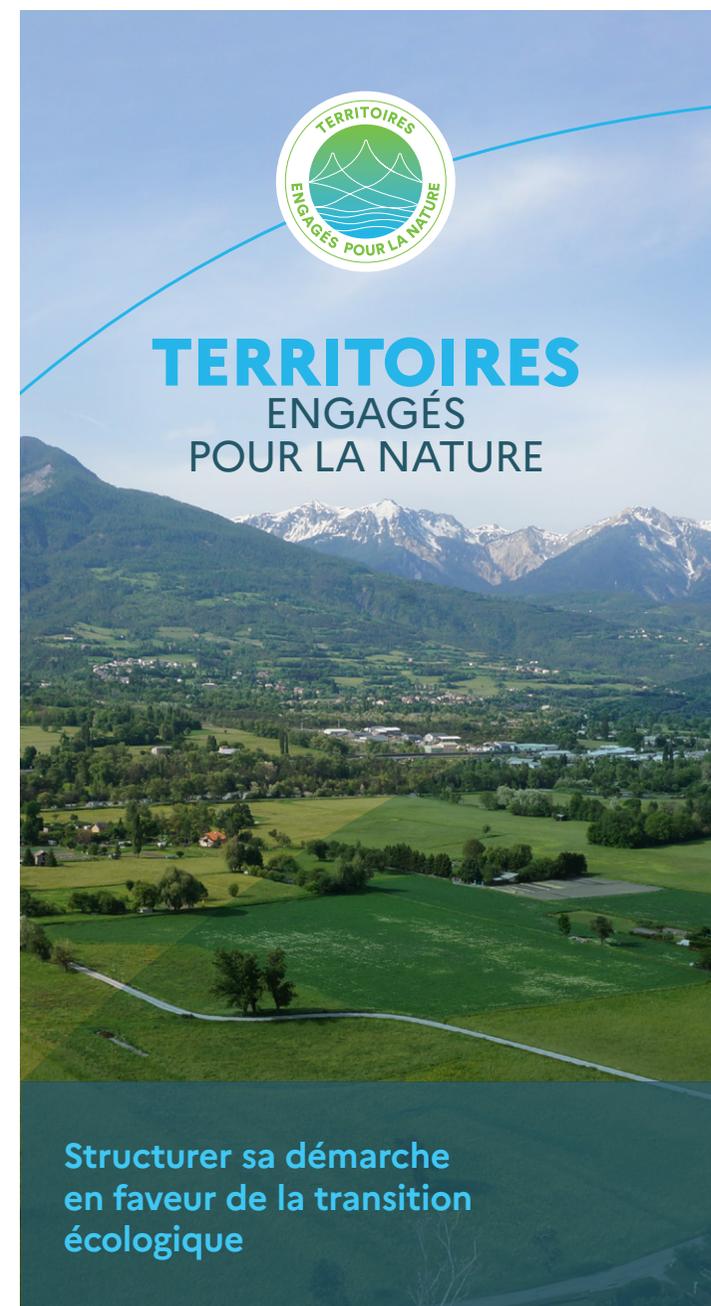
TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE est l'un des trois programmes de l'initiative « Engagés pour la nature » portée par l'OFB.



Retrouvez les collectivités déjà engagées et plus d'informations sur : <https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires>

Contact : territoiresengages@ofb.gouv.fr

Dans votre région





LE PROGRAMME

ÉTAPE PAR ÉTAPE

ÉTAPE 1

ENGAGEMENT

Je me fais accompagner dans ma démarche



**UN ANIMATEUR
À VOTRE ÉCOUTE**
dans chaque région

ÉTAPE 2

RECONNAISSANCE

Dépôt d'un plan d'actions sur demarches-simplifiees.fr

Évaluation de recevabilité par un jury régional



**J'ACCÈDE AU
CLUB DES ENGAGÉS**
événements, webinaires...

3 ans

ÉTAPE 3

ÉVALUATION

du plan d'actions à la fin de sa mise en œuvre



**J'entre dans une démarche
D'AMÉLIORATION
CONTINUE**

ÉTAPE 4

RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT

en élaborant un nouveau plan d'actions

Mise en œuvre du plan d'actions